

Tarifs matériel – Conditions de prêt

Les réservations vont du 1er juin au 30 septembre. Les semaines de réservation sont obligatoirement à suivre et selon les stocks disponibles. Tarifs préférentiels pour nos structures adhérentes ou en convention. Réservation possible sur la saison. **Nous vous proposons une « prestation animation »** (elle est facultative mais vous permet d'obtenir l'accompagnement d'un professionnel) – nous contacter.

Caution minimale : 500 € - prêt matériel (voir conditions) et ajustement selon la valeur de prêt souhaitée.

Matériel	Accessoires
Plaque en plomb : 5€/jour 15€/semaine	Le jeu de palets (fonte ou laiton) : gratuit / jour 5€/semaine >2 € par palet perdu
Planche en bois : 5€/jour 15€/semaine	Le jeu de palets (fonte sur bois) : gratuit / jour 5€/semaine >2 € par palet perdu
Molkky : 5€/jour 15€/semaine	Accessoires molkky : 5 € (gratuit / jour)
Corbeilles de disc golf : 1 corbeille : 30 €/semaine Pack 6 corbeilles : 150 €/semaine 12 € par jour supplémentaire	Disques : 10 disques : 5 €, pour 20 disques : 10 € pour 40 disques : 20 €, pour + de 40 disques : 40 €
Jeu de la grenouille : 20 € la journée et 50 € la semaine	Palets : Gratuit >2 € par palet perdu
Autres jeux disponibles :	
Jeu de la Minche : 15 € / jour 30 €/semaine	Soflo : Le jeu : 5 € la journée et 15 € semaine
Assiettes picardes : 30 € / jour (assiettes seules) – table non fournie 50 € semaine	Quilles au maillet ou de Brocéliande : 10 € / jour 50 € la semaine + tapis
Sabot avec jeux de palet : 5 €	Boultenn ou trou du chat : 10 € / jour

CONTRAT DE LOCATION DU MATERIEL JEUX SPORTIFS TRADITIONNELS

Entre les soussignés, il a été convenu ce qui suit :

D'une part, le propriétaire :

Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Vendée

**21 Boulevard Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON**

Tél: 02 51 36 81 12

Siret:442 280 459 000 11

D'autre part : le locataire

Nom du locataire :

Présentation de l'organisme (mettre les coordonnées complètes + N° de tél. + e-mail) :

OBJET DE LA DEMANDE : (cocher la case)

- Prêt matériel pour démonstration
- Prêt matériel pour formation
- Prêt accessoires pour initiation jeunes - tranche d'âge :
- Prêt accessoires pour initiation autre public :
- Prêt matériel pour club adhérent
- Prêt matériel pour club/cdsmr adhérent

Qui accepte les conditions suivantes :

Période :

Du (précisez jour/date/mois/année)..... à Heures.

Au (précisez jour/date/mois/année)..... à Heures.

Montant de la location :

Le locataire retient la location en versant, à titre d'arrhes, la somme de (30% du montant de la location),

SOIT :

(Le locataire pourra récupérer les arrhes en cas de désistement au moins 1 semaine avant le début de la location). Le Locataire s'engage formellement à verser directement au Propriétaire (ou son représentant) le solde du montant de sa location, soit la somme de euros et ceci le jour de la transmission des biens.



FORFAITS

Forfait complet :

- 1 plaque en plomb
- 1 planche en bois
- 1 jeu de palets fonte
- 1 jeu de palets laiton,
- 1 jeu de palets sur planche en bois

- Pour 2 semaines : **70 €**(au lieu de 90 €)
- Pour 3 semaines : **100 €**(au lieu de 135€)
- Pour 6 semaines : **200 €**(au lieu de 270€)
- Pour 9 semaines : **305€**(au lieu de 405€)

Forfait 1 :

- 2 plaques en plomb
- 1 planche en bois
- 2 jeux de palets (1 de fonte+1 de laiton)
- 1 jeu de palets sur planche en bois

- Pour 2 semaines : **100 €**(au lieu de 120€)
- Pour 3 semaines : **150 €**(au lieu de 180€)
- Pour 6 semaines : **300 €**(au lieu de 360€)
- Pour 9 semaines : **400€**(au lieu de 540€)

Forfait 2 :

- 4 plaques en plomb
- 2 planches en bois
- 4 jeux de palets (2 fonte / 2 laiton)
- 2 jeux de palets (planche en bois)

- Pour 2 semaines : **200 €**(au lieu de 240€)
- Pour 3 semaines : **310 €**(au lieu de 360€)
- Pour 6 semaines : **600 €**(au lieu de 720€)
- Pour 9 semaines : **800 €**(au lieu de 1080€)

A savoir !

Le prêt est possible pour des plaques de plomb / jeux de palets et mölkky sans encadrant diplômé d'Etat. Pour les jeux sportifs traditionnels ou le disc golf, il faut être une structure partenaire et/ou justifier d'un encadrant diplômé d'Etat.

NOUVEAUTE RENTREE 2014 :

Une malle pédagogique est disponible (12 jeux + documentation d'accompagnement).
Location week-end : 200€ / Semaine : 500€ (+ 100€ si demi-journée de formation).

Perte / casse à la charge de l'emprunteur.

Comité Départemental de Vendée et Régional Pays de la Loire
du Sport en Milieu Rural

21 boulevard Réaumur - 85013 La Roche sur Yon

Tel : 02 51 36 81 12 - port : 06.17.65.18.20

www.cdsmr85.com et www.le-palet.com

Le Propriétaire, en cas de non versement du solde de la location, disposera à nouveau de ces biens et le Locataire défaillant ne pourra prétendre à aucun remboursement. Il est formellement reconnu par le Locataire que cette location est conclue et acceptée pour une utilisation des biens selon l'objet de la demande et le respect de la sécurité des participants (espace par jeu/nombre de participants). Au cas où l'un de ces critères ne serait pas respecté, le Propriétaire et le Locataire s'entendront à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées par la modification de l'utilisation de ces biens. **La sous-location est interdite.**

CAUTION : il sera demandé une caution de 500 € pour répondre des pertes ou des dégâts qui pourraient être causés. Cette caution sera versée le jour de la transmission des biens, mais ne sera pas encaissée. Elle sera restituée déduction faite des dégâts, perte d'objet ou autres problèmes. Le Locataire **s'engage donc à prendre soins et à respecter le matériel de prêt.** En cas de dégradation, perte ou vol, le CDSMR 85 adressera une facture correspondant à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux ou manquant.

Si la caution s'avère insuffisante, le Locataire s'engage à compléter la somme après inventaire. Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses du présent contrat.

ASSURANCE : Les biens (et dans le cas d'une intervention du professionnel) sont assurés par le Propriétaire (Groupama). Le Locataire doit, préalablement à l'utilisation d'un local à cet effet, reconnaître :

- avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans la salle au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ;

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la salle en question (commune, particulier...etc.), compte tenu de l'activité envisagée ;

- avoir constaté avec le représentant de la salle en question l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, le locataire s'engage :

- à faire respecter les règles des jeux et de sécurité aux participants.

AUTRES POINTS A RESPECTER :

Le prêt est consenti pour une durée déterminée (date indiquée sur ce contrat et/ou fiche de prêt).

Le Locataire s'engage à respecter cette date de retour. Dans le cas où les dates de retour ne sont pas respectées, le Propriétaire se verrait facturer de 12 € par jour de retard.

Le matériel sera à récupérer et à retourner auprès du Propriétaire. Tout déplacement effectué par le Propriétaire pour le prêt de ce matériel sera facturé 0,30 cts du km. Dans tous les autres cas, les frais de déplacement (péage et autres) restent à la charge du Locataire.

Sans réponse de votre part dans un délai de 8 jours après l'envoi du présent contrat nous considérerons que vous avez renoncé à votre location.

Fait en double exemplaire dont un est à nous retourner signé et accompagné du paiement des arrhes.

A La Roche sur Yon, le.....

A.....Le.....

LE PROPRIETAIRE :

LE LOCATAIRE :